



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019

**OJ N°23 - Transition écologique et énergétique – Agglomération citoyenne.
Attribution de subventions, au titre de l'année 2019, au profit des acteurs du projet de développement d'aires marines éducatives sur le littoral basque.**

Date de la convocation : 9 octobre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 69.

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

PRESENTS :

ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder (à compter de l'OJ N°12), BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°40), BERTHET André, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BOSCO Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°11), CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°6), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°10), DAGORRET François, DE CORAL Odile, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°24), KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°23), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian (à compter de l'OJ N°4), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), POULOU Guy (à compter de l'OJ N°29), SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), THEBAUD Marie-Ange, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

ABSENTS OU EXCUSES :

BORDES Alexandre, CARPENTIER Vincent, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, ETCHEBEST Michel, HAYE Ghislaine, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, LACASSAGNE Alain, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, OLÇOMENDY Daniel, SOROSTE Michel.

PROCURATIONS :

BORDES Alexandre à HIRIGOYEN Roland, HAYE Ghislaine à DESTIZON Patrick, OLÇOMENDY Daniel à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN.

Modalités de vote : vote à main levée.

**OJ N°23 - Transition écologique et énergétique – Agglomération citoyenne.
Attribution de subventions, au titre de l'année 2019, au profit des acteurs du projet de
développement d'aires marines éducatives sur le littoral basque.**

Rapporteur : Madame Marie-Ange THEBAUD.

Mes chers collègues,

Les Aires Marines Educatives (AME) sont nées d'un concept développé en 2012, aux Marquises.

Une « Aire Marine Educative » est une zone maritime littorale de petite taille qui est gérée de manière participative par les élèves d'une école primaire suivant des principes définis par une Charte. Elle constitue ainsi un projet pédagogique et écocitoyen de connaissance et de protection du milieu marin par de jeunes publics. La classe est ainsi placée au sein d'une dynamique territoriale faisant appel à l'expertise de l'école et de la commune concernée, mais aussi d'associations d'usagers ou de protection de l'environnement. Le label « Aire Marine Éducative », attribué par l'Agence Française de la Biodiversité, reconnaît la mise en place d'une démarche éco-citoyenne qui met les élèves au cœur d'une réflexion collective sur la gestion et la protection du patrimoine naturel et culturel marin et qui implique les acteurs locaux.

Les Aires Marines Educatives sont une réalité aujourd'hui en métropole et sur le territoire de la Côte Basque. En 2018, on dénombrait, en effet, plus d'une cinquantaine d'AME labellisées à l'échelle nationale, dont 12 sur la Côte Basque.

À la rentrée 2018-2019, ce sont douze écoles, d'Hendaye à Biarritz, qui ont souhaité s'impliquer dans un projet d'Aire Marine Educative. Certaines se sont engagées dans la démarche depuis septembre 2017, accompagnées par leurs référents scientifiques : l'Institut des Milieux Aquatiques, le Centre de la Mer de Biarritz et le CPIE Littoral Basque.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque a été sollicitée, par courrier du 9 avril 2019, par l'IMA et le CMB, référents scientifiques de la démarche, pour l'obtention d'une subvention pour la réalisation des actions 2019 du projet de « Développement d'Aires Marines Educatives sur le littoral basque » auquel onze écoles se sont associées.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2017 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment en matière d'« Individualisation et attribution des subventions de fonctionnement dans les enveloppes prévues à cet effet par le Conseil communautaire »,

Le Conseil permanent est invité à attribuer, au titre de l'année 2019, dans le cadre du projet de développement d'Aires Marines Educatives sur le littoral basque, des subventions aux référents scientifiques suivants :

- 4 725 € en faveur de l'Institut des Milieux Aquatiques,
- 4 000 € en faveur du Centre de la Mer de Biarritz.

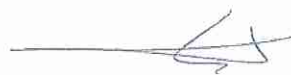
Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2019 – Chapitre 65 – Nature 6574.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : 50 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votant : 1 (LAFLAQUIERE Jean-Pierre)

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : 18 octobre 2019.

Publié le : 18 octobre 2019.

Siège

15 avenue Tsch CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza

15 Tsch Iberbidea CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedeção

15 Avenguda Tsch CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72